

Animateur·rice de centre de loisirs et accompagnateur·rice CLAS

LIEU DE TRAVAIL : Saint Pierre en Auge

MISSIONS :

- **Accompagnateur·rice du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :**
 - Suivre, encourager et accompagner la progression des enfants.
 - Proposer des actions et des pratiques différentes centrées sur l'acquisition de savoir, savoir-faire et savoir-être.
 - Mettre l'enfant en situation, de réfléchir, expérimenter et favoriser l'expression.
 - Apporter une aide méthodologique au travail scolaire.
 - Proposer un panel d'activités ludiques et adaptés aux besoins de chaque enfant.
 - Encourager les rencontres avec d'autres personnes (associations...).
 - Ecouter et transmettre des remarques des parents, des enseignants, des besoins exprimés par les personnels.
 - Garantir la mise en œuvre du projet CLAS.
- **Animateur·rice extrascolaire et périscolaire :**
 - Soutenir la direction dans ses missions (réservation des sorties, planification, achat de matériel ...).
 - Participer à la réflexion et la mise en place des objectifs du projet pédagogique.
 - Elaborer les outils pédagogiques en lien avec le projet.
 - Veiller au respect des règles de vie et des règles d'hygiène et de sécurité.
 - Accueillir les enfants et les parents.
 - Proposer et élaborer des projets d'activités par rapport aux attentes et aux propositions des enfants.
 - Organiser ou adapter la séance d'animation selon le déroulement de la journée.
 - Préparer l'espace d'animation et guider les enfants.
 - Respecter les capacités et la créativité de l'enfant.

COMPÉTENCES :

- Connaissance du public enfant.
- Sens du travail en équipe.
- Expérience souhaitée.
- Capacités d'initiative.

NIVEAU ET DIPLÔMES REQUIS :

- Aucun.

TYPE DE CONTRAT :

- CDD APPRENTISSAGE
- A compter du 9 septembre 2024 et jusqu'à la fin du parcours de formation.
- Temps complet.
- Périodes scolaires : mercredis et deux jours de CLAS par semaine.
- Vacances scolaires : périodes de petites vacances + été.

RÉMUNÉRATION :

- Classification : A-265 de la CCN ECLAT.
- Rémunération mensuelle brute : A définir selon les textes législatifs et conventionnels en vigueur sur les contrats d'apprentissage.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Avantages : Restauration sur place pendant les vacances/ CSE (réductions tarifaires, participation mutuelle, chèques vacances...)

Envoyer C.V + lettre de motivation avant le 02/09/2024 par mail à :

Madame Nathalie BARBEY
emploi@laliguenormandie.org

